

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue en visioconférence ce troisième jour de mai 2021, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Madame Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Claude Patry et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Sièges nos 1 et 2: Postes vacants

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et procède à la prière.

2021-05-51 TENUE DE LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT les directives de la direction régionale du Bas-Saint-Laurent du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la santé publique concernant les règles sanitaires à respecter dans le contexte de la CODID-19;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger en visioconférence;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue en visioconférence.

2021-05-52 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Tenue de la séance à huis clos
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Première période de questions
6. Réponses aux questions de la séance précédente
7. Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaires du 13 avril 2021 et du 29 avril 2021

8. Approbation des comptes / Avril 2021
9. Correspondance
 - a. Directeur général
 - b. Maire
10. Dépôt du projet de règlement portant le numéro R-205-2021 modifiant le Règlement portant le numéro R 201-2020 sur la politique contractuelle de la municipalité de Saint-Athanase et Avis de motion
11. Adoption de la *Charte pour la protection de l'enfant* de la municipalité de Saint-Athanase
12. Octroi du contrat pour les mandats d'étude géotechnique et du contrôle des matériaux pour la construction du Centre communautaire
13. Acceptation de l'offre de services de l'entreprise *Paysage Témis inc.* pour l'entretien des espaces verts de la Municipalité pour la saison 2021
14. Acceptation de l'offre de services de l'entreprise *Terre-neige* pour le balayage des chemins et des intersections de la Municipalité pour la saison 2021
15. Autorisation pour l'achat d'équipement pour la voirie municipale
16. Heures d'ouverture du bureau municipal – Saison estivale 2021
Rapport des élu(e)s
17. *DIVERS*
18. Deuxième période de questions
19. Clôture de la séance

Prochaine séance du conseil – **LUNDI LE 7 JUIN 2021**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

2021-05-53 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAYX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 13 AVRIL 2021 ET DU 29 AVRIL 2021

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du 13 avril 2021 et du 29 avril 2021 tels que rédigés, puisque conformes aux délibérations.

2021-05-54 APPROBATION DES COMPTES / AVRIL 2021

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois d'avril 2021 depuis la dernière séance du conseil en date du 13 avril 2021 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de six mille six cent trente-six et trente-et-un sous (6 631,31 \$), soit une somme de cinq mille quatre-cent-soixante-seize dollars et soixante sous (5 476,60 \$) pour la Municipalité, et de mille cent cinquante-neuf dollars et soixante-et-onze sous (1 159,71 \$)

pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 13 avril 2021 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 3 mai 2021.

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

2021-05-55 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO R-205-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO R 201-2020 SUR LA POLITIQUE CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE ET AVIS DE MOTION

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général de la Municipalité déclare que le présent projet de règlement a pour objet de modifier sa politique contractuelle afin de se conformer aux dispositions de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant certaines dispositions* (L.Q. 2021, c. 7) qui oblige les municipalités du Québec à favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire liée à la COVID 19 en prévoyant, dans leur politique contractuelle, des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entreprises qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui peut être conclu de gré à gré ou suite à un appel d'offres sur invitation.

Ces mesures s'appliqueront pour une période déterminée de trois (3) ans, soit du 25 juin 2021 au 25 juin 2024.

Ce projet de règlement n'a aucune incidence financière directe pour la Municipalité.

ATTENDU QUE ce conseil lors de sa séance ordinaire en date du 6 juillet 2020 a adopté le Règlement portant le numéro 201-2020 sur la politique contractuelle de la municipalité par la résolution portant le numéro 2020-07-92;

ATTENDU QUE le projet de loi portant le numéro 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant certaines dispositions*, a été adopté par l'Assemblée nationale du Québec en date du 24 mars 2021, a été sanctionné en date du 25 mars 2021 devenant ainsi le chapitre 7 des Lois du Québec 2021, et la loi est entrée en vigueur le jour de sa sanction, sauf exceptions;

ATTENDU QUE cette loi, dans le but de favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire reliée à la COVID 19, oblige les municipalités à inclure, dans leur politique contractuelle, des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QUE cette obligation est pour une période de trois ans, soit du 25 juin 2021 au 25 juin 2024;

ATTENDU QUE pour être conforme à cette obligation la Municipalité doit, en conséquence, modifier son règlement portant le numéro R 201-2020 sur la politique contractuelle de la municipalité de Saint-Athanase;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le projet de règlement numéro R 205-2021, modifiant le règlement R 201-2020 sur la politique de gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Athanase, soit déposé;

QUE le conseil ordonne et statue par ce projet de règlement ce qui suit :

**RÈGLEMENT R 205-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R 201-2020
SUR LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement R 201-2020 sur la politique contractuelle de la municipalité de Saint-Athanase est modifié par l'insertion, après la section IV du chapitre II, la section suivante :

**SECTION V
MESURES FAVORISANT LES BIENS, SERVICES ET
ENTREPRISES QUÉBÉCOIS**

17.1 Aux fins de passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique, la Municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entreprises qui ont un établissement au Québec.

17.2 Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

17.3 Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

17.4 La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

17.5 Ces mesures sont valables pour une période de trois ans, soit du 25 juin 2021 au 25 juin 2024.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT R 205-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-201-2020 SUR LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE

Monsieur Denis Patry, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil il présentera, pour adoption, le règlement R 205-2021 modifiant le règlement R 201-2020 sur la politique de gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Athanase et demande une dispense de lecture, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

2021-05-56 ADOPTION DE LA CHARTE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville a lancé un appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte la *Charte pour la protection de l'enfant de la municipalité de Saint-Athanase* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

2021-05-57 OCTROI DU CONTRAT POUR LES MANDATS D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DU CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE suite aux recommandations de la firme d'ingénierie *GÉNIE +*, un appel d'offre de services sur invitation a été lancé, en date du 7 avril 2021, à trois (3) entreprises en vue d'obtenir les mandats d'étude géotechnique et du contrôle de qualité des matériaux au chantier de construction du nouveau Centre communautaire;

ATTENDU QUE les trois (3) entreprises invitées, *GHD*, *ENGLOBE* et *LER* ont soumis leur soumission respective à la direction générale de la Municipalité dans le délai prescrit;

ATTENDU QU'après étude et analyse des soumissions reçues, il est constaté que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise *LER* de Rivière-du-Loup pour un montant total 15 779.50 \$, taxes exclues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE les mandats d'étude géotechnique et du contrôle de qualité des matériaux dans le cadre de la construction du Centre communautaire soit accordé au plus bas soumissionnaire, l'entreprise *LER* de Rivière-du-Loup, pour un montant total 15 779.50 \$, taxes exclues.

**2021-05-58 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE
L'ENTREPRISE PAYSAGE TÉMIS INC. POUR
L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA
MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON 2021**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Monsieur André St-Pierre, maire, se retire de la présente discussion.

QUE la Municipalité renouvelle le contrat d'entretien de l'espace vert du parc Georges-Labrecque et celui du Complexe municipal pour la saison estivale 2021;

QUE les traitements seront faits au coût de 394.00 \$ taxes en sus pour le parc George Labrecque, et de 252.00 \$ taxes en sus pour le Complexe municipal.

QUE si nécessaire, un deuxième traitement sera fait plus tard pour la partie avant du complexe;

QUE l'utilisation et l'épandage du produit Roundup est interdit dans les mesures d'entretien de tous les espaces verts de la Municipalité;

QUE les travaux seront exécutés par l'entreprise *Paysage Témis inc.* de Témiscouata-sur-le-Lac (secteur Cabano);

**2021-05-59 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE
L'ENTREPRISE TERRE-NEIGE POUR LE
BALAYAGE DES CHEMINS ET DES
INTERSECTIONS DE LA MUNICIPALITÉ POUR
LA SAISON 2021**

ATTENDU QUE Monsieur Pierre-Alexandre Tardif a communiqué de nouveau cette année avec la direction générale de la Municipalité pour le balayage des chemins, aux intersections, et dans la cour du complexe municipal pour la saison estivale 2021;

ATTENDU QUE Monsieur Pierre-Alexandre Tardif a offert d'exécuter lesdits travaux selon les mêmes termes et conditions que pour la saison estivale 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de Monsieur Pierre-Alexandre Tardif pour le balayage des chemins, aux intersections, et dans la cour du complexe municipal pour la saison estivale 2021;

QUE les termes et conditions pour l'exécution desdits travaux soit les mêmes que ceux de la saison estivale 2020;

QUE lesdits travaux devront être exécutés dès que les conditions seront favorables;

QUE la direction générale de la Municipalité communiquera avec Monsieur Tardif afin d'établir l'horaire pour l'exécution desdits travaux.

**2021-05-60 AUTORISATION POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT
POUR LA VOIRIE MUNICIPALE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la direction générale de la Municipalité à procéder à l'achat d'un pilon compacteur et d'une remorque hydraulique pour le camion de voirie municipale.

**2021-05-61 HEURE D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL –
SAISON ESTIVALE 2021**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes pour la période du lundi 14 juin 2021 au vendredi 3 septembre 2021 inclusivement:

Du lundi au jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : Fermé

RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur André St-Pierre, maire, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours du dernier mois.

- *Le 28 avril, assemblée générale annuelle de la CODET, Danielle Bard a soumis à la Municipalité un rapport d'amélioration pour la colonne Morris située à l'intersection du chemin de l'Église et de la route de Picard dont le suivi sera effectué par la Municipalité.*

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente séance se tenant à huis clos, les citoyens ont été invités dans l'avis public publié à cet effet sur le site Internet de la Municipalité et sa page Facebook, à formuler et à faire parvenir à la direction générale toute question adressée au conseil municipal.

Aucune question n'a été reçue.

CLÔTURE

A 20 h 40 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....
M. Marc Leblanc, LL.B
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.